



CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL CELLES SUR BELLE LES 16 & 17 AVRIL 2016

NOTICE EXPLICATIVE

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Indiquer le nom de votre club en majuscules et en toutes lettres (éviter les sigles)
- Indiquer en majuscules le nom de la ville

→ CORRESPONDANT DU CLUB

- En cas de besoin, c'est la personne qui sera contactée au sein de votre club et qui recevra tout le courrier relatif à ce championnat
- Indiquer l'adresse complète ainsi que les n° de téléphone et adresse mail

→ RESPONSABLE ACCOMPAGNANT LE GROUPE

Cette personne

- devra obligatoirement loger avec les membres de l'association effectuant le déplacement
- sera l'interlocuteur privilégié auprès des organisateurs de ce championnat
- garantira la discipline de son groupe
- devra s'assurer du bon état des lieux après chaque utilisation par son groupe des locaux mis à sa disposition (vestiaires, restaurants, hébergements...)

2. EFFECTIFS

- Indiquer le nombre de twirlers et le nombre d'accompagnateurs qui donnera le nombre de participants total (hors juges)
- Les juges de votre association doivent remplir impérativement la feuille engagement jointe et ne doivent pas être comptés dans les accompagnateurs.
- Pour les associations ayant des twirlers membre de l'équipe fédérale merci d'indiquer leur nombre ainsi que les membres de la commission technique nationale.

3. DEPLACEMENTS

- Préciser le nombre et le type de véhicules, et les heures d'arrivée par type de véhicule (surtout si Autobus)

4. RESTAURATION – ENTRÉES AUX MANIFESTATIONS

- Compléter le tableau des prestations.

La restauration (assise) est prévue à la salle des fêtes de Celles sur Belle à l'exception des juges qui déjeuneront sur les sites de compétition.

La distance entre Celles sur Belle et Prahecq est de 10mn

La distance entre Celles sur Belle et l'Acclameur est de 20 mn.

TARIF DES PRESTATIONS

2 possibilités vous sont offertes pour vos prestations :

- Forfaits Week-end (voir détail ci-dessous, Tarif Twirlers ou accompagnants)
- Prestation au détail

Nous vous rappelons que les juges ne doivent pas être comptés dans le tableau des prestations et que vous devez remplir une feuille engagement (*1 par juge*) avec les prestations souhaitées (*bien indiquer si ces prestations sont conservées si le juge n'est pas retenu*).

Tous les membres de l'équipe fédérale ainsi que les responsables de cette équipe doivent figurer dans le tableau des prestations ; un ajustement incluant les déductions (repas samedi soir, entrée à la fête de nuit et festival) sera effectué à l'accueil.

Il en est de même pour les membres de la commission technique nationale (repas dimanche midi et entrée festival).

→ FORFAIT WEEK-END

Il comprend

- 3 repas (samedi midi, samedi soir et dimanche midi)
- 1 entrée à la fête de nuit à l'Acclameur de Niort
- 1 entrée au festival à l'Acclameur de Niort (entrée gratuite pour les compétiteurs)

TWIRLERS	33.50 €
ACCOMPAGNATEURS	38,00 €

→ PRESTATION AU DÉTAIL

- Restauration
 - Repas chaud 9,00 €
 - Petit déjeuner 4,00 €
 - Panier Repas 5,00 €
- Manifestations
 - Fête de nuit 8,00 €
 - Festival (*accompagnateurs seulement*) 4,00 €

→ FORFAIT FRAIS D'ORGANISATION

Si le total des prestations (restauration et entrées aux manifestations) est inférieur à 80,00 € nous vous facturerons automatiquement un montant forfaitaire de 80,00 €

Cette mesure est appliquée dans le but de compenser les frais généraux d'organisation incompressibles tels que la prise en charge complète des officiels et des juges.

INSCRIPTIONS DÉFINITIVES

→ RETOUR DES INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS

Les documents concernant les adhésions définitives doivent être envoyés
au plus tard le 29 FEVRIER 2016 (cachet de la poste faisant foi)

	Madame LABARRE Agnès 60 route de Bonneuil Viré 79370 CELLES SUR BELLE contact.national.indiv2016@orange.fr
	

Des modifications sont possibles jusqu'au 12 mars 2016.

→ DÉSISTEMENT

A compter du 13 MARS 2016, tout désistement de club signalé par courrier ou par mail entraînera l'encaissement de la totalité de l'acompte versé.

Passé le 25 mars 2016, toute prestation commandée sera facturée entièrement au club.

→ HEBERGEMENT DES JUGES (Extrait du cahier des charges d'organisation)

Si le juge ne prend pas d'hébergement par l'organisateur (en cas de proposition d'hébergement par l'organisateur), ou par manque de place de ce dernier, le juge se verra remboursé la somme de 10 euros par nuitée (vendredi et samedi uniquement) sur justificatif de facture de l'hébergement.

La date limite de remboursement des frais de juges par l'organisateur est fixée pour les deux nationaux de la saison au 31 juillet. Passé ce délai, l'organisateur n'est plus tenu de rembourser.

MERCI DE NOUS RENVOYER POUR LE 29 FEVRIER 2016 DERNIER DELAI :

Par mail

- Le questionnaire administratif

Par courrier

- Une copie de l'attestation d'assurance de votre club (responsabilité civile)
- Le questionnaire administratif (envoyé également par mail)
- Le tableau des prestations
- L'engagement de principe des juges (un par juge)
- Un chèque d'acompte de 50% du montant des prestations à l'ordre de CNI 2016
(40 € minimum)

Veillez à conserver une photocopie de chaque questionnaire et du tableau de prestations

EN CAS DE BESOIN, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

Par mail : contact.national.indiv2016@orange.fr

Par téléphone : 07 60 79 11 25

N'HESITEZ PAS A VISITER NOTRE SITE WEB

<http://nationalindividuel.wix.com/twirling2016>